



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète

Question écrite n° 50815

Texte de la question

M. Patrick Vignal attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité de lutter contre le diabète. En effet, il a été constaté que, pas moins de 400 nouvelles personnes apprennent qu'elles souffrent de diabète, chaque jour en France. C'est une maladie qui aujourd'hui touche environ trois millions de nos concitoyens, et qui est, de plus, la première cause de cécité avant 65 ans, mais est aussi la première cause d'amputations hors accidents. Elle est aussi la deuxième cause de maladies cardiovasculaires. Il y a près de 30 000 décès chaque année. Une estimation a été faite et il apparaît que 700 000 Français seraient alors diabétiques sans le savoir. On peut alors parler d'un état d'urgence et d'une nécessité de mise en oeuvre de moyens face à cette maladie. Aussi il aimerait connaître ses intentions sur le sujet.

Texte de la réponse

Le diabète est une maladie métabolique chronique, caractérisée par une hyperglycémie chronique et des complications micro et macrovasculaires (cardiaques, rénales, oculaires, neurologiques), à l'origine d'une morbi-mortalité élevée, favorisée par son ancienneté et son déséquilibre. Le diabète de type 1, d'emblée insulino-dépendant, représentant moins de 10 % des diabétiques, est une maladie auto-immune détruisant les cellules pancréatiques sécrétrices d'insuline et concerne principalement les enfants et les sujets jeunes. Le diabète de type 2, causé par une résistance à l'insuline et une carence relative de sa sécrétion, est la forme la plus fréquente, à l'origine de l'augmentation régulière de la prévalence du diabète en France (prévalence du diabète traité par médicaments : 2,6 % en 2000, 3,95 % en 2007 et 4,4 % en 2009, environ 3 millions de personnes atteintes actuellement) comme à l'échelle mondiale. Longtemps asymptomatique, le type 2 touche des adultes au-delà de 45 ans, sédentaires, ayant un surpoids ou une véritable obésité, souvent des antécédents familiaux de diabète et simultanément d'autres facteurs de risque vasculaire (hypercholestérolémie, hypertension artérielle). La prévalence de cette forme de diabète augmente avec le vieillissement de la population et les inégalités socio-économiques. Parce qu'il constitue un enjeu majeur de santé publique, le diabète est au centre de la stratégie nationale de santé (SNS). Il s'agit d'agir tôt et fortement en privilégiant l'éducation à la santé pour éviter, dès l'enfance, le surpoids et l'obésité et favoriser à tous les âges une alimentation adaptée et l'exercice physique régulier. Pour éviter les complications suivant l'apparition d'un diabète, il s'agira également d'intensifier l'éducation thérapeutique et les programmes d'accompagnement et de renforcer le rôle des « patients-experts », afin de faire du patient un véritable acteur de sa prise en charge. Les patients atteints de diabète verront également leur parcours de soins simplifié, recentré autour du médecin traitant avec une coopération entre professionnels renforcée. Dans le cadre de la lutte spécifiquement contre l'épidémie de diabète de type 2 dont le facteur de risque majeur est l'obésité et le surpoids, le projet de loi relatif à la santé, récemment présenté en conseil des ministres, comprend une mesure destinée à améliorer l'information nutritionnelle des consommateurs afin de les éclairer dans leur choix pour leur santé.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50815

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1689

Réponse publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9278